Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 21/05/2025 à 14h08
Réference de l'AR : 010-200058840-20250521-2025_004-DE
Affiché le 21/05/2025 ; Certifié exécutoire le 21/05/2025

AIX VILLEMAUR PÂLIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AUBE
ARRONDISSEMENT DE TROYES

DÉCISION DU MAIRE N° 2025_004

Virement de crédits en investissement N° 1

DONATION EPOUX MODZELEWSKI
(Parcelle : AD 106 - La Ville - 5 851 m²)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
Vu la délibération du conseil municipal n° 2025_D_020, en date du 14 avril 2025, relative à la fongibilité des crédits de Fonctionnement et d'Investissement en M57,
Vu le Budget Primitif de la commune voté le 14 avril 2025,

DECIDE

Article 1 : de procéder au virement de crédits, en investissement, tel que présenté ci-après :

Section d'Investissement				
Opération	Chapitre	Article	Nature	Dépenses
185	23	2313	Constructions	- 700,00 €
141	21	2111	Terrains nus	+ 700,00 €
141	21	2111-041	Terrains nus	+ 7 000,00 €
141	10	10251-041	Dons et legs en capital	+ 7 000,00 €

Article 2 : Ce virement de crédits sera porté à la connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Article 3 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat, affichée en Mairie et ampliation sera adressée au comptable de la collectivité.

Fait à Aix-Villemaur-Pâlis, le 21/05/2025
Le Maire, Séverine DELSERT BROQUET.

Mairie d'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS